

Aurélien SEGUIN

Fontans, le 6 mai 2019

Montchamp

48700 FONTANS

Objet : Enquête publique Centrale Solaire Photovoltaïque de Grandrieu

Madame le commissaire enquêteur,

La réglementation en cours m'autorise à donner mon avis concernant le projet de centrale solaire photovoltaïque sur la commune de Grandrieu.

Bien que ma résidence soit éloignée de ce projet il est prévisible que cette centrale, si elle réalise, impactera tout le nord Lozère car j'imagine qu'un tel projet est conditionné à la mise en place d'un transformateur, et cette absence de transformateur permet pour l'instant de stopper l'invasion d'autres éoliennes sur la Margeride.

Il ne faut pas être dupe pour comprendre que la création de cette centrale relancerait les projets des promoteurs éoliens sans scrupules à refaire pression sur les petites communes pour détruire un peu plus nos paysages qui font l'identité de notre département.

Car il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste pour comprendre que la transition énergétique n'est qu'un prétexte pour des promoteurs qui quand on les écoute n'assurent agir que dans la concertation des populations mais qui lorsqu'un permis est refusé par la Préfecture ou annulé judiciairement font systématiquement appel ce qui souligne que leur seul but est le profit : je n'appelle pas ça une démarche environnementale mais tout simplement un objectif mercantile.

Les conséquences négatives de ce projet de centrale ne sont pas mises en avant bien évidemment ...

Pour finir je vous invite à lire cette citation tirée de l'Atlas régional des paysages concernant la Lozère, c'est un résumé saisissant de ce que nous avons aujourd'hui entre nos mains en 2013 et que l'on va perdre avec des élus qui se font bernier par ces promoteurs qui comme par hasard prospectent les communes les plus petites à qui l'on fait miroiter des retombées financières infimes par rapport à l'enjeu.

« La Lozère a quelque chose d'unique, qui est l'immensité de l'espace, et la beauté de ses paysages. Fassent le ciel, et la volonté des hommes, qu'elle n'aille pas sacrifier ce trésor, par soumission à la contingence, par ses pratiques, par sens économique, par imitation, au désir banal d'avoir la même chose que les autres, la même chose et sans doute en moins bien ! »

Il faut invoquer le principe de précaution et rejeter ce projet.

Je vous prie d'agréer, Madame Le Commissaire-Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Aurélien SEGUIN.